Séance du 12 mai 1898.
(Avant-midi).

Présents :

Le Surintendant, président,
Mgr l'archevêque d'Ottawa,
" " de Montréal,
" " de Québec,
" l'évêque de Trois-Rivières,
" " de Cythère,
" " de Nicolet,
" " de Rimouski,
" " de Sherbrooke,
" " de Druzipara, remplaçant Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe,
M. le grand vicaire Leclerc, remplaçant Mgr l'évêque de Chicoutimi,
L'honorable L.-F.-R. Masson,
" Th. Chapais,
" Géd. Ouimet,
M. P.-S. Murphy,
" H.-R. Gray,
" le Dr J.-L. Leprohon.
" M.-T. Stenson
" Lomer Gouin.

Lecture d'une lettre de Mgr l'évêque de Chicoutimi par laquelle il délègue ses pouvoirs pour le représenter à la présente session du comité au très révérend B.-E. Leclerc, vicaire général.

Sur proposition de l'honorable M. Ouimet, le comité décide : "qu'une somme de soixante piastres par année sera donnée à M. Antoine Dessane pour faire les index des "livres de délibérations du Conseil de l'Instruction publique et du comité catholique".

L'honorable M. Ouimet propose :

" Attendu qu'il est important d'établir une école normale de filles à Montréal pour " l'enseignement de la pédagogie, ce comité recommande qu'une école normale de filles " soit établie à Montréal, en conformité de la loi et des règlements scolaires, et mise sous " la direction des Sœurs de la Congrégation de cette ville".

A la demande de l'honorable M. Ouimet, la prise en considération de cette motion est remise à la prochaine session.

Le comité ayant pris en considération la communication de M. le professeur Napoléon Lacasse et de celle de M. le principal de l'Ecole normale Laval sur le même sujet, Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec, secondé par M. Stenson, propose, et il est résolu :

" Qu'advenant la retraite de M. Napoléon Lacasse, comme professeur à l'Ecole normale " Laval, ce comité recommande au gouvernement la nomination de M. Nérée Tremblay " comme professeur de la dite école".

Ce comité ne juge pas opportun de recommander l'augmentation de traitement demandée par MM. les inspecteurs d'écoles Savard, Lippens et Tanguay.

Mgr l'archevêque de Québec, secondé par l'honorable M. Ouimet, propose, et il est résolu :

" Que ce comité recommande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires " pour que chaque instituteur et institutrice de nos écoles publiques reçoive gratuitement " l'*Enseignement primaire*, revue pédagogique d'une haute valeur, qui, dans l'opinion de ce " comité, peut produire les plus heureux résultats pour le progrès de l'éducation dans cette " province".

Le comité autorise le Surintendant à payer à M. C.-J. Magnan, propriétaire-directeur de l'*Enseignement primaire*, une somme de cinq cents piastres pour l'aider à défrayer les